

Le contrôle continu, le pourquoi du comment ?

Article rédigé par *Polémia*, le 17 février 2020

Source [Polémia] Le contrôle continu instauré pour les épreuves du simulacre de bac 2021 pour nos adolescents a pour objectif officiel de « *mieux préparer l'orientation et donc la réussite des futurs bacheliers dans le supérieur en leur permettant de composer un bac « à la carte » en choisissant leurs spécialités* » : c'est ce qu'a déclaré Macron. Retenons bien ceci : « *bac à la carte* » !

Déroulement des épreuves

Le déroulement des épreuves est éloquent : les lycées sont libres d'organiser comme ils le souhaitent, leurs examens de contrôle continu entre le 20 janvier et début mars, chaque chef d'établissement devant adresser une convocation individuelle et nominative à chaque élève au moins 8 jours avant la date de l'épreuve, histoire de faire sérieux ! Mais tous les lycéens d'un même rectorat ne passent pas les mêmes épreuves, ni le même jour ni à la même heure et ne sont pas évalués sur le même sujet...

Sujets

Sujets qui ne sont plus choisis par les rectorats mais par les établissements eux-mêmes : c'est « *le chef d'établissement (qui) décide seul du sujet présenté aux élèves dans chaque discipline, la veille de chaque épreuve pour éviter que les professeurs aient connaissance des sujets...* » ; c'est ce qui est prétendu.

En réalité, il se trouve que dans certains lycées, des élèves aient été favorisés grâce à l'aide, en amont, de leur professeur ; situation cautionnée par Claire Lienhardt, doyenne des inspecteurs d'académie, qui déclare : « *rien n'empêche les enseignants de donner un coup de pouce à leurs élèves en leur indiquant les sujets à réviser* ».

C'est assurément la solution qui sera adoptée car... chaque chef d'établissement doit piocher dans une banque de sujets nationale comportant environ 500 sujets par matière ! 500 sujets !

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)